

ORDRE DU JOUR :

N° ordre	N° Délibération	Objet
1	-	Approbation du compte rendu de la réunion du 25.04.2017
2		Présentation par SODINEUF du projet de lotissement – rue du Trinvil « Ferme MAUPIN »
3	N° 2017-20	Bibliothèque : convention Ateliers d'initiation informatique
4	N° 2017-21	FDE 80 : convention N°07-0326-EF effacement réseau électrique Chemin de Béthencourt
5	N°2017-22	Communauté de Communes des Villes Sœurs convention FDE 80 relative à un projet d'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques sur le Parc Environnemental d'Activité Bresle Maritime
	-	Questions et informations diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 AVRIL 2017

Monsieur le maire propose aux membres du conseil d'approuver le compte rendu de la réunion de conseil du 25 avril 2017

Le conseil municipal adopte le compte rendu de la réunion du 25 avril 2017 sans observation particulière

Présentation par SODINEUF du projet de lotissement – rue du Trinvil « Ferme MAUPIN »

Mr le Maire accueille Madame VILLARD de la société SODINEUF Habitat Normand, bailleur social ainsi que les architectes, d'EN ACT ARCHITECTURE, Messieurs RIDEL et KERNACKER.

Mr le Maire rappelle que la première réunion portant sur le devenir de la Ferme MAUPIN, située rue du Trinvil, a eu lieu au début de son premier mandat, il y aura bientôt 10 ans.

Mr le Maire laisse les architectes présenter la première esquisse qui servira de base au projet.

Il s'agit dans un premier temps d'urbaniser une partie du terrain de 6.5 hectares et construire 16 logements individuels groupés, sous forme de petits pavillons qui seront mis à la location. Il y aura 6 logements Type 4 avec étage et 10 logements type 3 de plain-pied.

Les seize parcelles sont orientées Nord-Sud- chaque logement disposera de deux places de stationnement avec jardin placé au Sud. La surface moyenne des parcelles est entre 350 et 420 m² selon la typologie des logements- Les logements seront réunis par deux mitoyens par les garages. Les pignons sont prévus en bois avec les soubassements en brique et la toiture en terre cuite-

Les types 3 sont sur un niveau pour une surface habitable de 65 m²- Il y a deux modèles de type 3 – Le modèle économique et le modèle confort – dans les deux cas il y a deux chambres – la différence majeure pour le modèle confort est la séparation des WC de la salle de bain.

Les types 4 sont avec étage pour une surface habitable de 78m² avec 3 chambres et 2 salle de bain- 1 escalier en bois.

Le plan de masse du futur lotissement est détaillé – La création de voirie avec une petite placette de retournement est prévue avec l’amorce en prévision de la continuité de l’urbanisation sur l’ensemble de la propriété- La voirie serait en double sens avec stationnement pour une incitation au ralentissement- A l’extrémité de la placette de retournement pour les véhicules légers est envisagé une aire de stockage des déchets. Il est souligné que l’accès serait interdit aux poids lourds. La voirie sera environ de 160 mètres linéaires- il y a 3 mètres de dénivelé sur le terrain-

Au niveau de la gestion des eaux pluviales le dossier est soumis à la Loi sur l’Eau-

Mr le Maire pose la question sur le devenir du mur en brique- Le géomètre étant passé il convient dans un premier temps de savoir si le mur est situé sur la propriété communale- Ensuite il sera décidé de conserver ou pas ce mur qui pourrait être le marquage d’entrée du nouveau lotissement avec un aménagement particulier. La réutilisation de la brique pourrait être favorisée- Les clôtures et abords sont en bois- La chaussée sera réalisée après les constructions-

Mr le Maire précise qu’il a déjà anticipé pour les réseaux suite aux travaux actuels dans la rue du Trinvil – il précise que la FDE 80 préconise d’amener le transformateur au fond du lotissement (notamment pour la future extension)- Il lui apparaît donc urgent que SODINEUF et le cabinet EN ACT prennent contact au plus vite avec Mr DURIER, ingénieur de la FDE- Il précise que de son côté il a un rendez-vous programmé avec Mr DURIER en mairie le 5 juillet à 8H30 et les invitent donc à se joindre à eux-

Me ADJERAD souligne que la forme avec les pignons en bois donne une belle insertion dans le paysage-

Mr SOUMILLON émet des réserves sur la qualité et l’entretien du bois – Il est répondu que le choix des matériaux tient compte d’un équilibre financier à respecter et que dans tous les cas l’entretien sera du ressort du propriétaire qui sera SODINEUF. Mr le Maire émet l’idée que la commune pourrait traiter tous les espaces verts en dehors des propriétés de ce futur lotissement.

Les loyers seront d’environ 400 euros, charges comprises, pour les Types 3 et 450 euros pour les Types 4. Le chauffage est prévu au gaz avec dans tous les cas une recherche de la performance énergétique.

Pour le planning : le dépôt du permis de construire est programmé au 13 juillet 2017. La décision des services de l’Etat sera connue en octobre- il est précisé que SODINEUF et Mr le Maire ont déjà rencontré la DDTM. Normalement si tout va bien, le lancement de la consultation pour les entreprises se fera fin octobre.

Mr le Maire informe qu'il reste à finaliser l'acquisition de la parcelle des 3000 m² – Mais il y a un engagement ferme qui pourrait engendrer des pénalités pour le vendeur. Il reste donc que le problème de la démolition. Il informe donc SODINEUF qu'il a obtenu des devis avec des coûts revus à la baisse par rapport à leurs prévisions – évacuation des déchets incluse-

Après ce dernier chiffrage et une fois le dossier finalisé la commune vendra la propriété à SODINEUF.

La commune aura possibilité de proposer des candidats pour les locations.

Sans autre question, Monsieur le Maire remercie Me VILLARD ainsi que Messieurs RIDEL et KERNACKER pour la présentation- Il est convenu qu'ils reviennent devant le conseil pour présenter le dossier finalisé-

Mr le Maire propose ensuite de revenir à l'ordre du jour

N° 2017-20 : BIBLIOTHEQUE – convention ateliers d'initiation informatique

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que Nathalie DEMAZEUX avait présenté au conseil municipal le projet , prévu par la Communauté de Communes des Villes Sœurs au sein du réseau des bibliothèques , d' atelier initiation à l'informatique.

Le démarrage des ateliers est prévu pour septembre sur une base de groupes de 5 à 10 personnes. Pour le moment la participation des personnes est de 90 euros pour 10 séances de 1H30.

Mr le Maire souligne que cet atelier est organisé par la communauté de communes des Villes Sœurs pour lequel un groupe de personne est déjà intéressé – Cet atelier est cependant limité à un public ciblé et il préconise que la commune organise également de son côté certaines animations-

Me ADJERAD précise qu'il s'agit d'une première action et que la bibliothèque doit vivre à travers le livre et devenir un véritable lieu d'échanges-

Elle informe que le 21 juillet, un atelier dessin sur le thème des animaux est organisé à la bibliothèque avec l'illustrateur BARROUX pour les enfants à partir de 6 ans- Une bonne communication a été faite auprès des enfants de l'école et il y a 12 inscrits- Les élus sont invités à passer l'information auprès de leurs familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer la convention simplifiée tripartite, entre l'organisme « SYNAPSE PICARDIE », la Communauté de communes des villes sœurs et la commune.

**N° 2017-21 : FDE 80. Convention N°07-0326-EF effacement réseau électrique
Chemin de Béthencourt**

Mr le Maire expose le projet d'effacement du réseau électrique Chemin de Béthencourt.

Il explique qu'au cours des visites des chantiers, il a été jugé opportun de prendre en compte le chemin de Béthencourt pour améliorer l'éclairage public, sans toucher à la voirie- Il souligne que des candélabres sont prévus y compris le remplacement de ceux du bout du chemin qui sont obsolètes. Ils seront du même style que ceux de la ruelle du Moulin avec un éclairage LEDD-

Ce chantier va s'intercaler dans le chantier actuel- Mr le Maire en profite pour faire un point sur l'avancement du chantier qui se passe et avance bien-L'effacement des réseaux est effectué sous trottoirs avec peu d'incidence sur la voirie- la fin du chantier est prévue vers le 15 septembre -

Le montant de l'opération se décompose de la façon suivante :

- Travaux électriques : coût 13 485.60 TTC
Participation de la commune : 6 230.35

- Travaux d'éclairage : coût 25 554.11 TTC
Participation de la commune : 16 097.08

- Travaux d'installations de communications électroniques : coût 16 973.19 TTC
Participation de la commune : 8 554.49

Soit un total de participation financière de la commune **de 30 881.92 euros**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention N° 07-0326-EF avec la FDE 80 relative à l'effacement du réseau électrique Chemin de Béthencourt.

**N° 2017-22 : Communauté de Communes des Villes Sœurs – convention FDE 80
N°07-0332-BR relative à un projet d'installation d'une borne de recharge de
véhicules électriques sur le Parc Environnemental d'Activité Bresle Maritime**

Mr le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes envisage l'installation d'une borne de rechargement électrique sur le territoire de la commune face à l'entreprise SOMALEV.

La participation financière de 3600 euros serait intégralement prise en charge par la Communauté de Communes, le reste des frais pour les 5 premières années par la FDE80.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention N° 07-0332-BR établie entre la FDE 80, la Communauté de Communes des Villes Sœurs et la commune

Mr le Maire souligne que la commune sera donc dotée de deux points judicieux et que la borne à l'arrêt de bus sera installée début septembre.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Rythmes scolaires

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'un conseil d'école exceptionnel est fixé au lundi 3 juillet à 16h30. Les membres de la commission scolaire sont vivement invités à y participer.

En effet, il informe le conseil municipal de la parution du Décret 2017-1108 du 27 juin 2017 qui modifie l'article D.521-12 du code de l'éducation relatif à l'organisation de la semaine scolaire des écoles. Ce nouveau décret permet notamment de répartir les 24 heures d'enseignement sur 4 jours.

L'avis du conseil d'école est demandé avec un retour le 7 juillet 2017 à l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Mr le Maire explique que le conseil d'école avait déjà statué pour ne pas modifier l'organisation pour la rentrée 2017-2018 pour une question d'organisation- Il s'agira de confirmer cette position

- Remerciements

Batterie Fanfare pour la subvention communale 2017

Avenir Croisien Théâtre pour la subvention communale 2017

Solidarité Côte Picarde pour la subvention communale 2017

Mr le Maire d'EU pour la participation de la Commune au SMUR

Mr le Maire rappelle que lors des subventions aux associations le conseil a valorisé ces associations qui participent au carnaval et aux différentes manifestations.

- BANC POETIQUE – ASA BOIS DE CISE

Mr le Maire informe le conseil que le banc poétique que la commune a parrainé, a été inauguré avec les élèves de la classe de Me MARIETTE le 28 juin.

Il explique que les élèves de Madame MARIETTE ont effectué un réel travail pédagogique pour proposer des vers.

Il informe donc le conseil qu'il a respecté le vote majoritaire des élèves et que le vers du banc « d'adoption » est « **toutes les belles fleurs sont un cadeau du bonheur** »

Le banc de la commune est situé Allée Marie au Bois de Cise (allée juste derrière l'aire de jeux en bas – derrière buts de football et tables de ping-pong).

Il remercie une nouvelle fois Me MARIETTE et ses élèves et également Madame MACQUET Sylvie, Présidente de l'Association du Bois de Cise et son bureau pour l'organisation du goûter aux enfants.

- POINT SUR LES DIFFERENTS TRAVAUX

Mr le Maire explique qu'il y a beaucoup de travaux sur la commune actuellement et fait un point :

- La fibre avance

-chantier de la rue des casernes : tout est en souterrain- la pose des bordures a commencé – Il s'agit du même chantier que la rue du Moulin- une voirie réduite à 3 mètres de large – La fin du chantier est prévue entre le 15 et le 17 juillet.

La pose des caméras de surveillance est en cours avec un fonctionnement avant le 14 juillet – Une antenne relais a été posée sur l'église – Tous les bâtiments autour de la mairie et le cimetière seront surveillés- Il restera à enlever les grands sapins autour de la salle polyvalente.

Travaux sur le château d'eau : le nettoyage et l'étanchéité ont été effectués- on passe à la première étape de peinture –la décoration est en réflexion et sera proposée à la prochaine réunion – La pose est prévue au printemps prochain- Mr le Maire précise que ces travaux étaient son premier courrier en qualité de Maire en 2008- Mr LABOULAIS confirme s'en être également occupé en 2007-

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose de passer au tour de table

Alain SOUMILLON explique que lors de la distribution de flyers sur le bruit il a reçu des remarques que les élus doivent montrer l'exemple- Mr le Maire répond que ce manque de civisme n'est pas fait dans le cadre de leurs fonctions d'élus mais que des consignes seront données pour faire respecter les arrêtés-

Il informe du changement de programme pour le 14 juillet pour les pompiers : Le défilé est annulé et remplacé par une porte ouverte

Nathalie DELGOVE se dit satisfaite de la belle réussite du carnaval –Elle adresse ses remerciements à ses collègues pour leur participation – Elle informe des bons échos de gens de l'extérieur – Il est remarqué une belle participation des enfants des écoles

Elle précise que pour le 8 juillet : tout est organisé –Un rappel sera fait aux partenaires – Un repli en salle polyvalente est prévu en cas de mauvais temps –

Catherine ADJERAD préconise de prévoir un fléchage pour les extérieurs commune-

Arnaud BISSON explique qu'il a créé un évènement sur facebook.

Il souligne que les campings demandent de leur transmettre tous les évènements par mails –Il remercie ses collègues bénévoles pour la distribution dans les campings.

Gérald RENARD précise qu'il a demandé 300 flyers pour le 8 juillet qu'il va distribuer lors d'un évènement moto auquel il participe –

Mr le Maire souligne qu'il convient dès à présent de prévoir le bulletin municipal qui devra sortir fin novembre-

Edith LEVASSEUR explique avoir reçu la proposition de Mr POIDEVIN de faire les promenades en calèche pour le téléthon au 14 juillet – Elle explique que pour le carnaval il conviendra l'année prochaine de le mettre à la fin du cortège pour les ânes qui étaient très perturbés

Jean Jacques LABOULAIS pose la question du problème du boitier rue de l'église – Mr le Maire répond que le problème vient d'ORANGE-

Il signale des dégradations sur les jeux du plateau-
Mr le Maire souligne que le problème des dégradations va être résolu avec la pose des caméras

Catherine ADJERAD informe que le goûter de fin des TAP s'est bien passé avec la présence de la plupart des intervenants Les enfants étant nombreux avec la quelques parents - les ateliers se terminent vendredi –

Mr le Maire précise le constat de l'herbe qui pousse un peu partout avec le problème de l'interdiction de l'utilisation de certains produits – Les trottoirs seront faits au fur et à mesure en gazon-

Sans autre observation la séance est levée à 20h30